

Réf: Dossier 282004

Avis de constitution

SOCIETE « K.A.M COMMUNICATION INTER »

Siège ABIDJAN Abobo pk 18 LOT 241 ILOT 6, Lot 6,
Ilot 242

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 29/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « K.A.M COMMUNICATION INTER »

Objet : - TRANSFERT ELECTRONIQUE D'ARGENT ;
- COMMERCE GENERAL ;
- NEGOCE, CANAL + ;
- DISTRIBUTION DE MATIERE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Abobo pk 18 LOT 241 ILOT 6, Lot 6, Ilot 242

Dirigeant(s) M KAMAGATE ABOULAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04600 du 08/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°27493/GTCA/RC/2024 du 08/05/2024

